

État des membres

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): - **(1923)**

Heft 34

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Nutzungsbedingungen

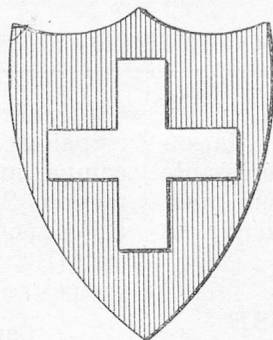
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



BULLETIN MENSUEL

DE LA

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Siège Social : 61, Avenue Victor-Émmanuel III, PARIS (8^e)

SOMMAIRE :

ABONNEMENT AU BULLETIN. — ÉTAT DES MEMBRES. — SECTION LYONNAISE. — LE CHOMAGE EN SUISSE. — FOIRE DE BALE. — FOIRE DE LYON. — LES SUBSIDES DE CHANGE EN FAVEUR DE L'HORLOGERIE. — UN PROJET DE COLONISATION SUISSE EN FRANCE. — CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE. — TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES A L'IMPORTATION. — COMMERCE ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE. — IMPORTATION-EXPORTATION-DOUANES; RÉSUMÉ DES DOCUMENTS OFFICIELS. — OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI.

ABONNEMENT AU BULLETIN

Les personnes qui ne font pas partie de la Chambre de Commerce Suisse en France et qui désireraient recevoir régulièrement son *Bulletin mensuel*, sont informées qu'elles peuvent s'y abonner pour la somme de Fr. 25 par an.

Les abonnés au bulletin seront admis à bénéficier gratuitement des services de renseignements de la Chambre jusqu'à concurrence de quatre renseignements par an.

Nous rappelons à ce sujet que l'article 6 des statuts de la Chambre est ainsi conçu : « En règle générale, les services rendus par la Chambre de Commerce à ses membres sont gratuits ; cependant, si une demande causait des frais spéciaux ou des débours, la Chambre pourra demander qu'il lui en soit tenu compte ».

Par décision du Comité, les personnes ne faisant pas partie de la Chambre de Commerce peuvent s'adresser à cette dernière qui se met à leur entière disposition pour leur fournir des renseignements, moyennant un droit minimum de Fr. 10.

ÉTAT DES MEMBRES

Le Comité a procédé à l'admission des membres suivants :

Membres effectifs :

GETAZ (Jacques), 88, rue Saint-Jacques, Marseille.

Société Anonyme B. FELDER-CLÉMENT, métal dur, 21, rue Saint-Charles, Lucerne.

Membre adhérent :

ZIEGLER (A.), courtier-représentant (cafés), 71, rue de la Darse, Marseille.

SECTION LYONNAISE

Dans sa séance du 14 février, le Comité de la Section Lyonnaise a constitué son bureau comme suit :

Président : M. Jacques MULLER ;

Vice-Président : M. Louis COMPODU.